COMMUNE DE ST DIDIER D'AUSSIAT
CANTON D'ATTIGNAT
ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE **N° 2026-08-25 32**

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 AOUT 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq août à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué par M. Dominique PERROT s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 21/08/2026
Membres présents : **BERGER Maëva, BERNIGAUD Solenn, BOUILLOUX Louis, DEMANGE Guillaume, DE VAUBLANC Thibaut, LAURENT Isabelle, LESNES Marine, LODA Jean Claude, NEVORET Françoise, PACOUD Claudine, PERROT Dominique, RENAUD Franck, SERVIGNAT Jean-Paul, VALENTIN Eric**
Membres excusés : **VAIL Fanny**
Absents :
Nombre de membres : exercice : 15 - Présents : 14 - Votants : 14
Secrétaire de séance : **DE VAUBLANC Thibaut**

Délibération 2026-08-25 32 (7.10) : Convention 2026 avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour la stérilisation et l'identification des chats libres sauvages

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la présence de chats errants et leur prolifération peuvent entraîner différentes nuisances sur le territoire communal.

Afin de maîtriser ces populations de manière durable, la Fondation 30 Millions d'Amis propose aux communes un partenariat permettant d'organiser des campagnes de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages.

Dans le cadre de cette convention, la Fondation 30 Millions d'Amis prend en charge les frais de stérilisation et d'identification par puce électronique, dans la limite des tarifs suivants :

- 100 € pour un chat mâle ;
- 120 € pour une chatte femelle ;
- 140 € exceptionnellement pour une femelle gestante ;
- 140 € exceptionnellement en cas de cryptorchidie.

Les éventuels dépassements de ces tarifs pratiqués par le vétérinaire resteraient à la charge de la commune.

La commune est, quant à elle, chargée de l'organisation de la campagne, notamment de la capture des animaux concernés, de leur transport chez le vétérinaire et de leur remise en liberté sur leur lieu de capture.

Le dispositif concerne exclusivement les chats sauvages et inapprochables âgés de plus de six mois, capturés sur les lieux publics de la commune et destinés à être relâchés sur leur lieu de capture.

La commune doit déterminer le nombre de chats qu'elle estime pouvoir faire stériliser et identifier au cours de l'année 2026. Sur cette base, la Fondation constitue une enveloppe financière calculée sur une moyenne de 110 € par chat et règle directement les vétérinaires dans la limite des montants prévus par la convention.

Il est proposé de retenir un objectif de 5 chats pour l'année 2026, correspondant à une enveloppe prévisionnelle de 550 €.

COMMUNE DE ST DIDIER D'AUSSIAT
CANTON D'ATTIGNAT
ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE **N° 2026-08-25 32**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages sur le territoire communal ;

APPROUVE la convention 2026 à intervenir avec la Fondation 30 Millions d'Amis ;

FIXE à 5 le nombre prévisionnel de chats susceptibles d'être concernés par cette campagne en 2026 ;

PREND ACTE que la Fondation 30 Millions d'Amis assurera le financement des actes de stérilisation et d'identification dans la limite des montants prévus par la convention ;

PRÉCISE que les éventuels dépassements des tarifs pris en charge par la Fondation resteront à la charge de la commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer électroniquement la convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'organisation de cette campagne.

Le Maire
Dominique PERROT

MAIRIE DE ST-DIDIER-D'AUSSIAT (AIN)

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa transmission en Préfecture, le 03/09/2026
Et de sa publication, le 03/09/2026